

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
02/11/2022

En exercice	Présents	Votants
14	12	13

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2022-54

Demande de subvention
auprès du Conseil
Départemental pour la maison
de santé pluriprofessionnel
Barillet multisite Azé

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de novembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin,

Mme Martine JOLY-LAVRIEUX a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe que la commune peut obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide à la création et à l'extension de structures d'exercice regroupé et/ou coordonné pour le projet suivant :

- Construction d'une maison de santé pluriprofessionnel Barillet multisite Azé

Les devis estimatifs pour ces travaux sont les suivants :

- Pour la maîtrise d'œuvre : 43 750.00 € HT
- Pour les travaux de VRD (voirie et réseaux divers) : 10 000.00 € HT
- Pour les travaux de construction : 486 000 € HT
- Pour les frais divers : 2 200.00 € HT
- Pour les autres dépenses (mobiliers) : 20 000 € HT
- Pour les imprévus : 20 000.00 € HT
- Pour l'assurance dommages ouvrages : 15 000.00 € HT

Soit un total estimatif de 596 950.00 € HT soit 716 340.00 € TTC.

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention auprès du Pays vendômois, il faut prendre attache auprès des services de l'ARS et produire un projet de santé.

Nos praticiens ont signé un projet de santé en juin 2022 avec les praticiens de la Maison de santé Robert Barillet de Vendôme. Les locaux sont composés de 4 salles de consultation, ce qui permettra de pouvoir accueillir des étudiants.

L'aide du conseil Départemental ne peut excéder 10% du coût d'investissement hors taxes réalisé par le porteur de projet et est plafonnée à 100 000.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents,

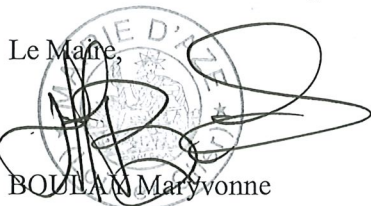
DECIDENT :

- ➤ d'autoriser Madame le Maire à inscrire ce projet : construction d'une maison de santé pluriprofessionnel Barillet multisite Azé auprès des services du Conseil Départemental
- ➤ de demander auprès des services du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au taux le plus fort pour la réalisation de ce projet

➤ d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des services concernés.

Déposé en ligne le 17/11/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

BOULLAN Maryvonne

Le secrétaire de séance

JOLY-LAVRIEUX Martine